

INCLUS DANS LE FORFAIT CHANCELLERIE
IN DER PAUSCHALE DER KANZLEI INBEGRIFFEN

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt

District de la Veveyse
Commune de Le Flon

SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES
Route cantonale, Axe 1410 La Joux – Bouloz, PR 575 – 650
Axe 2000 Pont – Romont – Fribourg, PR 475 – 575
Le Flon, réaménagement de la traversée de Bouloz

Mise à l'enquête publique

Conformément à l'art. 99 de la loi du 5 novembre 2021 sur la mobilité (LMob), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, le Service des ponts et chaussées et la commune de Le Flon mettent :

A l'enquête publique, le projet de réaménagement de la traversée de Bouloz, lequel prévoit l'assainissement du carrefour central, la mise en conformité des arrêts de bus, la réfection de la chaussée et des collecteurs, l'aménagement des mesures de modération de trafic et l'assainissement des accès riverains, sur les routes cantonales axe 1410 La Joux – Bouloz et axe 2000 Pont – Romont – Fribourg, sur la commune de Le Flon.

Le dossier est déposé au SPC à Fribourg, à la Préfecture de la Veveyse à Châtel-St-Denis et au Secrétariat communal de Le Flon à Porsel, où il peut être consulté **pendant un délai de 30 jours** durant les heures d'ouverture des bureaux (au SPC uniquement sur rendez-vous), à partir du **31 mai 2024**.

Durant le délai d'enquête, quiconque est touché par le projet et a un intérêt digne de protection peut faire opposition.

Les oppositions ou les observations se feront par dépôt d'un mémoire motivé auprès du SPC à Fribourg, de la Préfecture de la Veveyse à Châtel-St-Denis, ou au Secrétariat communal de Le Flon à Porsel, pendant la durée de l'enquête publique.

L'Ingénieur cantonal: **A. Magnin**